

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

## REUNION PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 14 décembre 2023 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. Roland LÉONARD.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de Groupe.- Mme LACOMBLE est absente.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de Groupe.- Mme SAMEDI est absente, Mme CRAEN et Mme THREINEN sont excusées.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Je voulais excuser M. LÉONARD mais vous l'avez fait.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- Mme Victoria VANDEBERG arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- Mme BASTIN arrive, sinon tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Chef de Groupe.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, comprenant les questions d'actualité. Vous trouverez également un bic et un câble de chargement 3 en 1, offerts par le Service de la Communication ainsi qu'un pot de miel issu des ruches urbaines de la Province de Liège qui a été médaillé d'or lors du Concours « Des miels d'ici et d'ailleurs » organisé à Wavre le 10 novembre dernier.

Je vous informe également qu'une version électronique du carton de vœux est disponible depuis le portail des Conseillers. À ce sujet, un email vous a été envoyé ce jour.

Lors de notre réunion du Bureau de ce jour, j'ai été informé comme le prévoit le Code de la Démocratie locale du fait que je dois porter à votre connaissance l'exclusion de Monsieur Didier NYSSSEN du groupe PS. Je vous invite à en prendre acte.

Il sera remplacé par Madame Isabelle GRAINDORGE au sein de la troisième Commission. Par ailleurs, M. NYSSSEN m'a fait part de son intention de s'apparenter au groupe MR.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2023. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2023).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V.- Interpellation citoyenne****Document 23-24/119 : Interpellation citoyenne concernant la vente de l'Espace Belvaux à Grivegnée**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Le jeudi 30 novembre dernier, j'ai été interpellé par M. Vincent DELCOMMENE dans le cadre de la vente de l'Espace Belvaux à Grivegnée.

En vertu de l'article L2212-29 du CDLD et de l'article 93 de notre ROI, le Bureau, réuni le lundi 4 décembre, a marqué son accord sur la recevabilité de cette interpellation citoyenne.

## SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023

Dès lors, j'invite Monsieur DELCOMMENE, représentant du Collectif pour la Préservation de l'Espace Belvaux, à la tribune afin d'exposer son interpellation.

M. Vincent DELCOMMENE, Citoyen (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Députés et Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général,

C'est en tant qu'habitant de Grivegnée, citoyen de la Ville de Liège, mais aussi de la Province de Liège que je m'adresse à vous.

Comme vous le savez certainement, nous avons été informés par la presse de la décision du Ministre fédéral de la Justice d'installer une Maison de détention au sein de l'Espace Belvaux, situé 189 rue Belvaux, 4030 Grivegnée.

Cette annonce a donc, vous vous en doutez, d'une part, surpris la population, mais également profondément heurté celle-ci. En effet, aucune concertation ou information préalable ne nous ont été adressée dans le cadre de ce dossier, ni au niveau fédéral, ni communal, ni provincial.

Alors, je tiens tout d'abord à préciser qu'il ne s'agit pas d'une intervention citoyenne contre la politique des maisons de détention, bien au contraire. Je suis, et avec le collectif, on est parfaitement conscients de la nécessité de trouver des alternatives à taille plus humaine pour permettre la réintégration des personnes condamnées à des peines plus courtes. Mais voilà, on se permet de tout façon de s'interroger sur le choix du lieu, dans un quartier résidentiel, les mots comptent, parce que ce n'est pas un site urbain mais familial très densément peuplé, aux contraintes urbanistiques et de mobilité déjà très nombreuses.

Alors, je ne suis pas le seul à me questionner sur ce choix du lieu, vous venez de le sous-entendre, un collectif a été créé et rassemble des centaines de citoyens qui s'interrogent sur cette annonce. On l'a nommé le « Collectif pour la Préservation de l'Espace Belvaux » parce qu'on veut encore y croire, qui, dans un esprit constructif, vise l'affectation de ce lieu à un projet d'accueil qui resterait ouvert et dynamisant pour le quartier, comme il l'a toujours été auparavant.

Ce dossier vous concerne au premier chef étant donné que l'Espace Belvaux est, ou était, une propriété de la Province. Je me permets donc de vous interroger sur différents points qui n'ont pu être éclaircis lors de la séance d'information à la population qui s'est tenue le 21 novembre dernier.

Ma première question est : où en est le processus de vente du bâtiment ? Appartient-il déjà à la Régie des bâtiments ? Est-il en cours de signature ?

Nous avons vu en effet l' « Arrêté royal du 5 octobre 2023 déclarant d'utilité publique la prise de possession immédiate par la Régie des Bâtiments agissant au nom et pour compte de l'Etat belge d'un bâtiment avec terrain nécessaire pour l'implantation d'une maison de détention sur le territoire de la Ville de Liège », ce qui est paru le 29 novembre dernier au Moniteur belge.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Question : avez-vous accepté ou non un accord amiable avec la régie ? Quel est le délai pour que la vente soit effective ? Comment se justifie le choix de ce lieu alors qu'aucun autre lieu choisi pour créer d'autres maisons de détention ne sont, d'une part, aussi enclavés au cœur d'habitations, mais d'autre part, parmi autant d'habitations ? On nous sort parfois l'exemple de Courtrai, il y a un parking, il y a énormément d'aménagements, il y a des espaces verts autour, ici il y a un vis-à-vis direct.

Comptez-vous faire opposition à cette prise de possession immédiate notifiée dans l'Arrêté Royal ? Alors là, je viens de parler avec Monsieur le Président, malheureusement je voulais vous faire une présentation différente au vu des derniers documents qu'on a reçus par l'intermédiaire de notre avocat et que la Province nous a fournis. Mais je respecte le texte qui devait être dit tel quel sinon, en effet, j'aurais bien aimé, à la lumière des nouveaux éléments, pouvoir vous interpeller beaucoup plus spécifiquement mais voilà, je respecte juste le protocole.

Pour en revenir aux questions, dans quelle mesure la Province prend-elle en compte, si elle accepte cette vente, l'impact sur les habitants de la Province de Liège se trouvant en périphérie immédiate de son bien immobilier ?

Dans quelle mesure la Province tient-elle compte du bon fonctionnement du quartier tout entier, quartier déjà privé de tous ses derniers services publics : on n'a plus de poste, on n'a plus de mairie de quartier qui ouvre, parce que maintenant elle est encore fermée, on n'a plus de commissariat de police, il manque énormément de choses à Grivegnée-bas, voilà, je tiens encore ça encore une fois comme chose qui doit se garder en mémoire, les habitants de Grivegnée le savent très bien ça.

Donc je reviens à ma question : dans quelle mesure la Province tient-elle compte du bon fonctionnement du quartier tout entier ? Quartier déjà privé de ses derniers services publics et si elle n'utilise pas son droit d'opposition à cette décision unilatérale d'implanter une maison de détention en ce lieu totalement inadéquat ?

L'environnement et le développement durable faisant partie des attributions de la Province, qu'en est-il de la préservation du seul espace vert qui reste disponible dans le quartier et sur lequel des centaines de maisons ont vue étant donné la déclivité du terrain ? Cela resterait un sacré spectacle !

Outre les échanges avec le niveau de pouvoir fédéral, la décision de la vente du bâtiment pour une affectation en Maison de détention a-t-elle été concertée avec les autorités de la Ville de Liège ? Des demandes d'urbanisme et/ou d'environnement ont-elles été introduites par la Province préalablement à la vente et/ou est-ce une condition de sa conclusion ?

Alors, sur le site de la Province, on sait lire que : « À la Province de Liège, nous sommes à votre écoute à chaque étape de votre vie ». Je me plais à croire qu'il ne s'agit pas que d'un slogan et que vous prendrez en compte mon questionnement qui concerne toutes les générations présentes dans l'environnement de l'Espace Belvaux et au-delà.

Je vous remercie.

## SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur DELCOMMENE, et je vous remercie d'avoir respecté le texte que vous avez envoyé. Merci. Je vais passer la parole à présent Monsieur André DENIS, représentant du Collège sur cette question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

Monsieur Delcommene, permettez-moi d'abord, et au nom du Collège provincial, du Conseil provincial, de vous souhaiter la bienvenue au sein de notre assemblée !

Nous avons pris connaissance avec intérêt de votre interpellation quant au transfert des droits immobiliers détenus par la Province de Liège sur le site connu sous la dénomination Espace Belvaux, je vais m'attacher à y répondre au mieux.

Depuis de nombreuses années, la Province de Liège est donc en effet propriétaire d'un ensemble de bâtiments situés rue Belvaux, 189 à 4030 Grivegnée et longtemps occupés par le Centre provincial d'hébergement.

Pour différentes raisons sur lesquelles je ne vais pas revenir ici, la Province a décidé de mettre fin à cette activité d'hébergement : le service qui occupait les lieux et qui fait partie du Département provincial de la Culture a alors migré vers le nouveau site du B3, implanté dans le quartier de Bavière.

Depuis lors les infrastructures de Belvaux n'ont pas trouvé de nouvelle affectation utile à la Province qui, en application de sa déclaration de politique générale et de son plan de rationalisation immobilière, a dès lors décidé, dès le 25 novembre 2021, de les mettre en vente.

Dans le cadre de cette procédure, une estimation de la valeur de l'immeuble a été réalisée par un notaire, une publicité annonçant la mise en vente du site a été diffusée et des visites des lieux ont été organisées avec des acquéreurs potentiels, sans néanmoins permettre de trouver un acquéreur définitif.

C'est dans ce contexte que la Province de Liège a été informée par l'Etat fédéral de son intérêt pour le site et de son souhait de l'acquérir par expropriation. Dès cet instant, la Province de Liège a bien sûr suspendu la procédure de mise en vente pour éviter de faire perdre du temps et de l'argent à d'éventuels autres candidats acquéreurs.

Sans surprise donc, mais pour autant sans concertation préalable entre les autorités fédérales et provinciales, l'Etat fédéral a donc initié une procédure d'expropriation fondée sur la loi du 26 juillet 1962, toujours d'application lorsque l'autorité expropriante est l'Etat fédéral. Cette loi ne prévoit pas d'enquête publique préalable à l'adoption de l'arrêté royal d'expropriation et n'impose pas non plus une consultation publique.

Le 13 octobre 2023, le Ministère de la Justice a communiqué à la Province de Liège l'arrêté royal du 5 octobre 2023 qui prévoit l'expropriation du site pour cause d'utilité publique et qui motive cette utilité publique.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Suite à l'adoption de cet arrêté d'expropriation, la procédure pouvait se poursuivre de deux manières différentes : soit selon une voie judiciaire avec intervention d'un Juge de paix chargé de fixer l'indemnité due par l'autorité expropriante au propriétaire ; soit par la voie amiable si les parties trouvaient un accord sur le montant de cette indemnité, sans passer alors par la case « Justice ».

En l'espèce, puisque que l'indemnité proposée par le pouvoir expropriant correspondait à la valeur vénale expertisée par Notaire, la Province pouvait difficilement ne pas l'accepter ! Elle s'est ainsi orientée vers la seconde option.

Le 23 novembre dernier, à l'unanimité de ses membres, le Conseil provincial n'a donc eu d'autre choix que de prendre acte de la volonté de l'Etat fédéral d'exproprier la Province de ses immeubles situés au numéro 189 de la rue Belvaux. Par la même décision, le Conseil provincial a aussi marqué son accord sur l'offre d'indemnisation formulée par l'Etat fédéral, à savoir 1.525.000,00 €.

L'acte utile à authentifier ce transfert de la propriété au profit de l'autorité expropriante est en cours de rédaction au sein du Comité fédéral d'acquisition d'immeubles, la date de la signature est encore à fixer.

Cette signature marquera certainement la prise de possession presque immédiate des lieux par le Fédéral, la procédure d'expropriation revêtant un caractère d'urgence inhérent. Notez cependant que, pour le moment, nos services n'ont pas encore été contactés quant au timing de ce transfert effectif de possession.

Voilà pour l'historique du dossier et les avancements actuels de la procédure.

Vous l'aurez compris à leur audition : la Province de Liège, en sa qualité de personne expropriée, n'a pas eu voix au chapitre lorsqu'il s'est agi de décider de cette expropriation. L'appréciation de l'opportunité de celle-ci appartient en effet, et selon la Loi, exclusivement au gouvernement fédéral.

La pertinence du projet qui doit se déployer sur le site sous la houlette du nouveau propriétaire ou ses motivations ne pouvaient et ne peuvent donc occuper un débat entre les membres de notre Conseil provincial.

Le Collège peut évidemment entendre avec bienveillance vos observations à propos des impacts divers qui pourraient être liés à l'implantation d'une maison de détention au cœur de Grivegnée. Néanmoins, et en raison des éléments contraignants que je viens d'évoquer, la Province n'aura tout simplement pas la possibilité de conditionner de quelque façon que ce soit le transfert de propriété, de prendre en compte ses conséquences. Elle n'a pas introduit préalablement et n'introduira pas de demande en matière d'urbanisme ou d'environnement dans le cadre de la vente, qui ne dépend pas d'autorisation de ce type. Elle ne pourra pas se positionner en faveur ou en défaveur des points que vous soulevez. Elle ne pourra pas être l'interlocuteur que vous cherchez : voilà la réalité de la procédure d'expropriation.

## SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023

Vous le voyez, dans ce dossier, je peux vous offrir l'écoute mais pas grand-chose de plus. Et si nous comprenons bien votre questionnement, Monsieur Delcommene, et celui des habitants du quartier, je ne peux que vous demander d'entendre ces réponses qui doivent sembler fort peu favorables à vos attentes et à celles des citoyens dont vous portez ici la parole et peut-être tout en restant disponibles dans vos futures questions, vous inviter à relayer la chose vers ceux qui ont voix au chapitre dans la future affectation du site de Belvaux.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Monsieur DELCOMMENE, souhaitez-vous répliquer ? Oui. La parole est à vous.

M. DELCOMENNE, Citoyen (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je tiens à vous remercier pour votre réponse et on aimerait bien en effet s'assurer qu'un relai puisse être pris par rapport à une parole ici, parce qu'au-delà des attributions, je pense que le Conseil provincial est quand même, avec son principe de subsidiarité, en lien avec tous les niveaux de pouvoir, ne serait-ce qu'à travers Monsieur le Gouverneur par rapport au Fédéral etc. donc je pense qu'il y a vraiment des ponts, des passerelles à pouvoir faire dans le cadre de ce dossier.

J'aimerais peut-être faire appel à votre ressenti parce que quand vous lisez un lundi 13 un article de presse et que vous comprenez que le parc arboré sur lequel vous vous êtes adossé délibérément en tant qu'habitant, devient une maison de détention à quelques mètres de votre foyer, sans aucun préalable, je vous assure qu'on subit un choc.

Vous comprenez que le dernier poumon vert qui va bientôt disparaître avec des détenus qui vont les remplacer, ça renvoie à une forme de détresse et certainement une forme de tristesse. Ce choc, qui est partagé par tous ces habitants aujourd'hui, qui ont signé une pétition à hauteur de 1.300, je pense qu'on en est là et je ne compte même pas les pétitions papier, certains n'en dorment plus en fait, ils sont abasourdis.

Voilà, c'est déjà quelque chose que je voulais dire. Pour revenir justement sur la transmission des documents, nous avons pu lire dans les documents que vous avez transmis à notre avocat ce 12 décembre que la décision d'accepter l'expropriation a eu lieu au Conseil provincial du 23 novembre 2023, soit 12 jours après la séance d'information organisée par le Ministre de la Justice. Cela aurait peut-être pu avoir un certain écho jusqu'ici donc, réunion lors de laquelle vous ne pouvez pas ne pas avoir été informés de la vive réaction des habitants du quartier ni du succès de la pétition.

Alors, je ne lis à aucun endroit la prise en compte du quartier qui s'est construit tout autour du bâtiment de l'Espace Belvaux, de son parc, dans vos documents ni un lien entre l'acceptation de la vente par la régie des bâtiments en vue de transformer l'Espace Belvaux en centre de détention. La Province n'a peut-être pas l'urbanisme et l'aménagement du territoire mais n'a-t-elle pas suffisamment d'attributions pour aider ce collectif à stopper ce projet directement ou indirectement ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Donc, nous sommes informés des difficultés financières de la Province mais peut-on vendre un bien public sans s'assurer de l'adéquation avec sa future affectation ? Si c'est le fédéral, alors ils feront tout bien ?

En tant qu'habitants de la Province de Liège, nous vous sollicitons en ce lieu afin d'obtenir votre soutien, nous espérons une force de proposition aussi en lien avec toute évolution de ce dossier et nous espérons évidemment des avancées concrètes, même si on a compris que ce n'est peut-être pas en ce sein propre qu'il y aurait les plus grandes avancées, on est prêts à tout prendre.

Je voulais vous informer, je ne sais pas s'il me reste un peu de temps...

M. LE PRESIDENT.- Allez-y, allez-y !

M. DELCOMENNE, Citoyen (à la tribune).- Je vous remercie. Ce dont j'aurais bien aimé vous informer c'est sur la démarche qui est faite concernant justement ce projet, au départ du Ministère de la Justice.

Je voulais parler de ce qui est humain. Sommairement, le projet du Ministre se fait sur base des écrits et recherche d'un certain « eyes closed ». Nous en avons pris connaissance et les manquements évidents sont déjà présents, enfin c'est à tous les étages mais il est prévu que du côté des détenus autant qu'au niveau des habitants accueillant le centre de détention, une attention spécifique soit apportée pour une vie en commun.

Mais ici, il n'y a rien qui est préparé. Alors mieux, on nie tout simplement par exemple la dévalorisation immobilière qu'on va subir sur base d'autres lieux comme Courtrai qui, comme je vous le disais tout à l'heure, n'a rien à voir, alors leur communication elle est simple : ça aura lieu, ne vous fatiguez pas !

Alors, croyez-moi, il n'y a personne qui est fatigué là parce qu'on parle de nos lieux de vie. Alors, au vu des multiples manquements de ce projet qui tente de faire rentrer des ronds dans des carrés, on se permet encore une fois d'interroger sur les choix du lieu, nous en tous les cas, on voulait être sûrs que vous sachiez comment ça se passe, que peut-être ils n'ont pas pensé à tout et certainement pas au lieu d'implantation et donc, je peux croire que vous manquez d'informations mais ce n'est plus le cas.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur DELCOMMENE.

**VI.- Question d'actualité**

**Document A03 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux intoxications constatées dans le bâtiment scolaire de la Province de Liège Quai Godefroid Kurth.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023****Document A04 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'état des bâtiments de l'Enseignement provincial.**

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour des questions d'actualité comporte deux points.

Je me permets de vous rappeler une nouvelle fois que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question, je donne la parole à Monsieur Serge ERNST.

M. Serge ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

Je souhaite avoir des éclaircissements concernant les intoxications constatées dans le bâtiment scolaire de la Province de Liège Quai Godefroid Kurth.

La presse nous informe que le Campus Kurth de la Haute École de la Province de Liège est resté fermé toute la semaine dernière suite à l'intoxication du mardi 5 décembre.

Mardi 5 décembre, des élèves ont souffert de maux de tête et ce problème a de nouveau eu lieu mercredi 6 décembre. La santé de nos élèves est une priorité et dans ce cadre, je souhaite avoir des précisions sur la gestion de nos bâtiments provinciaux.

Vous annoncez que des analyses de la qualité de l'air ont été commandées à une entreprise et que la Province attend les résultats. Pouvez-vous nous informer du résultat de ces analyses ?

Je souhaite ensuite une autre réflexion complémentaire qui doit être étendue à l'ensemble de nos bâtiments provinciaux.

Pouvez me préciser quel type de contrat de maintenance pour le service d'aération vous avez actuellement et pouvez-vous me confirmer que les prestations contractuelles ont bien été effectuées ?

Pouvez-vous également me confirmer que les installations dans nos différents bâtiments sont en ordre d'entretien et que celles-ci sont conformes ?

Il est important d'obtenir la plus grande transparence dans ce sujet sensible pour la santé de toutes les personnes qui fréquentent nos bâtiments Provinciaux.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Merci pour votre écoute et vos réponses.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite donc Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. André DENIS, Député provincial (de son banc).- Monsieur le Président, je souhaiterais joindre la réponse à celle de la deuxième question et faire une réponse unique, comme il y a beaucoup de points communs.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de souci. M. RASSAA est d'accord ? C'est vrai qu'elles ont le même thème.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

A l'heure d'écrire et même de lire cette question, le site Kurth de la HEPL et de l'IPEPS est toujours fermé après l'évacuation qui a eu lieu mardi passé donc suite à une fuite dans le système de refroidissement et au malaise d'une vingtaine d'élèves intoxiqués au fréon. Cela vient s'ajouter aux soucis d'ascenseur et de monte-charge déjà évoqués par Grégory Piron lors de la session budgétaire. Autant dire qu'il devient de plus en plus inquiétant et usant de se rendre au bâtiment Kurth, tant pour les étudiants et étudiantes que pour leurs enseignants et enseignantes.

Dans la Meuse de ce lundi 11 décembre, Philippe Naime, le secrétaire du sous-secteur Province pour la CGSP Liège Enseignement, explique, je cite : « En tout, 33 ascenseurs sont concernés pour l'enseignement provincial, ils ne sont pas conformes aux exigences de l'organisme de contrôle. Ça dure depuis 8 mois et ça pose des problèmes : de sécurité notamment pour l'évacuation de certains produits, de manutention pour des charges importantes et le personnel d'entretien... »

La réponse du Député provincial André Denis à nos interrogations lors de la session budgétaire est donc fautive. Je vous cite Monsieur le Député : « Sachez que l'Institution provinciale ne lésine pas avec la sécurité de ses agents. Les contrôles légaux et les entretiens périodiques par le fabricant des ascenseurs sont respectés ainsi que les avis de conformité. » Fin de citation.

Au-delà de cette réponse qui joue avec la vérité des faits, j'aimerais entendre le Collège sur les actions concrètes qu'il compte mener pour sortir un certain nombre de bâtiments scolaires provinciaux de la vétusté dans laquelle ils se trouvent ? Et quels moyens nouveaux il compte engager ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Vous avez parlé de 10.216.000,00€ pour les interventions urgentes dans les bâtiments lors de notre session budgétaire, comment définissez-vous l'urgence ? Quel temps considérez-vous raisonnable pour parer à une urgence ?

Je reprends à nouveau votre réponse, Monsieur le Député, en novembre : « A peu près tous les sites maintenant vont enfin avoir un ascenseur fonctionnel. Il est temps mais c'était compliqué » grâce notamment aux 500.000 € annoncés dans le budget extraordinaire.

Ma question : comment définissez-vous ce « à peu près » ? Est-ce que tous les ascenseurs vont être conformes aux exigences de l'organisme de contrôle avant la fin de l'année ? Ou y en a-t-il qui vont rester dans ce « à peu près » ?

Personne ne nie la complexité d'entretenir des ascenseurs qui ont plusieurs dizaines d'années : certains ascenseurs ont effectivement dépassé l'âge de survie de l'entreprise qui les a même construits. Mais 8 mois, cela dépasse l'entendement, dégrade la qualité de vie pour les enseignants comme pour les étudiants actuels et réduit probablement, et c'est regrettable, le nombre d'inscrits pour les années futures.

Enfin, je voudrais également savoir si un contrôle des systèmes de refroidissement présents dans les bâtiments provinciaux est envisagé et si un suivi médical est assuré pour les étudiants et les enseignants impactés la semaine dernière sur le campus Kurth.

D'avance, merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Monsieur André DENIS.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Messieurs les Conseillers Ernst et Rassaa, je me permets de rassembler les réponses à vos questions, étant donné la similarité de vos questionnements, qui se rejoignent sur le fond. Quant à la forme, j'invite Monsieur Rassaa à prendre quelques enseignements de courtoisie chez Monsieur Ernst. Je suppose que sur cet élément, chacun et chacune, en ce compris Monsieur Rassaa, pourront me rejoindre sur la véracité de mes propos.

Vous m'interrogez sur la situation d'urgence qu'ont rencontrée les étudiants et le personnel provincial la semaine dernière, Quai Godefroid Kurth, ainsi que sur la problématique de mise en conformité des ascenseurs provinciaux.

En ce qui concerne l'évacuation, une soixantaine d'étudiants ont ressenti des maux de tête ou subit un malaise, la semaine dernière, à Kurth. Je précise que les étudiants ont été vu par les services de secours, juste après les malaises rencontrés et que tout risque pour leur santé semble avoir été écarté. Aucun suivi médical n'est requis jusqu'à présent.

Au niveau de la société spécialisée dans le contrôle d'air, VEOLIA a effectué des tests approfondis durant la semaine écoulée. J'apprends ce jour, Monsieur Ernst, qu'aucune anomalie ni danger n'a été détectée et que le gaz fréon, initialement soupçonné, ne semble en rien

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

responsable de la situation au vu des résultats d'analyse qui n'ont pas non plus montrés de dépassement des normes en composés organiques volatils. La situation est prise au sérieux et le nécessaire est fait afin d'assurer le confort et la sécurité des utilisateurs du site.

La sécurité est effectivement un aspect majeur dans la gestion des bâtiments provinciaux. Je réaffirme, n'en déplaise à Monsieur Rassaa, que la Province ne lésine pas avec la sécurité de ses occupants.

Etant en charge des Infrastructures, je parle de sécurité mécanique, ou technique. Ce type de sécurité concerne les bâtiments, où tout dysfonctionnement qui pourrait apparaître est dû à la défaillance d'un mécanisme. Je citerai, comme exemple, un système de ventilation défectueux ou encore, dans le cas qui nous occupe, un ascenseur non-conforme.

Si je conçois que la maintenance de produits et l'évacuation de déchets que vous évoquez est également une problématique importante à prendre en compte dans la gestion de la sécurité d'un bâtiment. Il s'agit ici d'un aspect de sécurité au travail, s'éloignant quelque peu de la sécurité des bâtiments.

Concernant plus précisément la problématique des ascenseurs, connue depuis 8 mois, expliquée à plusieurs reprises en Commission ou dans cette salle, la situation « d'à peu près » que vous critiquez et qui est toujours en évolution, est aujourd'hui la suivante : six bâtiments ne disposent pas au minimum d'un ascenseur fonctionnel, pour des raisons spécifiques à chaque site. Ce qui fait que sur 53 bâtiments équipés d'ascenseurs touchés par des mises à l'arrêt en mai, 47 en ont au moins un conforme aux normes imposées et en fonctionnement. Par ailleurs, tous les ascenseurs ne seront malheureusement pas conformes et remis en service avant la fin de l'année. La raison principale est, comme maintes fois expliquée, l'indisponibilité de pièces de rechange nécessaires au bon fonctionnement.

Monsieur Rassaa, vous me demandez également de définir le mot « urgence », au regard de la gestion des infrastructures provinciales. Ce terme signifie que, suite à des éléments imprévus, des mesures complémentaires au planning d'entretien doivent être entreprises rapidement. Le temps raisonnable d'intervention sur une urgence dépend de la nature de l'urgence.

Ce que je peux vous assurer, c'est que la réaction, la gestion et l'accompagnement sont adéquats voire immédiats, de la part des services provinciaux, dès l'émergence d'une problématique urgente en lien avec l'état d'un bâtiment. Par ailleurs, vous conviendrez que 400 sites provinciaux à surveiller constamment constitue un vrai défi, et nécessite de grands moyens en terme humains et financiers.

L'anticipation permanente est donc impossible, surtout au vu de notre patrimoine provincial vieillissant. Pour contrer cette vétusté naturelle et espère anticiper l'urgence, nous allouons un budget annuel récurrent et important à l'entretien et la remise à niveau de nos bâtiments, avec une priorité dans le domaine de la sécurité et de l'efficacité énergétique. Le montant en 2024, comme vous le rappeliez s'élève à 10.216.000,00 € qui sont prévus.

## SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023

Au-delà de ce suivi, nous continuons une rationalisation de notre patrimoine en repositionnant nos services dans des bâtiments neufs et modernes.

Nous répondons également à des appels à projets pour permettre une remise à niveau de certains de nos sites.

C'est ainsi, que dans le cadre du Plan de Relance de la Région Wallonne, nous avons obtenu la prise en compte de deux de nos sites scolaires, celui du Marêts à Seraing ainsi que celui de l'EP à Huy, pour un investissement cumulé de 14,7 millions d'euros et avec un subside total de 8,8 millions d'euros de la Wallonie. La réalisation est prévue dès 2024, avec une obligation de finalisation fin 2026.

Enfin, dans le cadre du Plan d'Investissement Exceptionnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons déjà introduit plusieurs dossiers au profit de nos bâtiments scolaires, dans le premier appel, qui en compte trois, d'ici la fin 2024. Ce sont en effet les bâtiments scolaires qui posent le plus de problèmes dans notre patrimoine, il faut le reconnaître.

Votre question porte d'ailleurs exclusivement sur ce type de bâti. Par ailleurs, la complexité d'intervention y est accentuée par la difficulté du maintien de l'activité durant les travaux.

Enfin, pour conclure, entre le budget dédié annuellement à l'entretien et la recherche constante de subsides extérieurs, nous faisons le maximum pour maintenir et améliorer la sécurité, la qualité de nos infrastructures ainsi que le bien-être aux utilisateurs des différents sites provinciaux.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une réaction ? Monsieur RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur DENIS, je n'ai aucune leçon de courtoisie à recevoir de votre part, premier point. Vraiment, j'en ai marre de ce genre de réflexion !

M. André DENIS, Député provincial (de son banc).- Moi non plus !

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Chef de groupe, votre réaction s'il-vous-plaît !

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Oui oui !

Deuxième chose, vous dites que la Province ne lésine pas sur la sécurité de ses bâtiments, je vais vous relater un fait que je n'ai pas vécu moi-même mais en tous les cas, je suis persuadé de la véracité de ce fait moi, c'est que le jour de l'évacuation même des bâtiments Kurt, la personne responsable de l'évacuation a demandé aux élèves et aux enseignants de ne pas emprunter l'escalier de secours. Pourquoi ? Parce qu'il était un peu branlebalant.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Est-ce que vous trouvez ça normal que le jour de l'évacuation, on demande aux élèves et aux enseignants de prendre l'escalier qui est tout réduit hein, et de ne pas emprunter l'escalier de secours ? Moi, honnêtement, je pense qu'on lésine avec la sécurité quand j'entends ça donc j'espère vraiment, je ne doute pas que les services provinciaux réagissent quand on les appelle et ils étaient là mais ce que je veux dire c'est qu'il y a une vétusté des bâtiments qui sont là et qui sont connus depuis des années, je pense que chaque débat budgétaire on a une interpellation sur ces bâtiments scolaires et aujourd'hui, vous nous dites « pas de nouveau budget ». Ok, honnêtement, je ne sais pas, je crains qu'il va y avoir un accident dans ce bâtiment avant la fin de la législature donc j'espère juste que vous n'aurez pas ça sur le dos et sur la conscience et j'espère que le prochain cahier de modifications budgétaires verra enfin une prise en main de ces bâtiments vétustes qui ont vraiment besoin d'une réfection totale et pas juste des petites réparations d'urgence. J'espère vraiment que vous entendrez l'appel des étudiants et des enseignants, ils en ont marre. Honnêtement, j'ai eu plusieurs élèves et plusieurs enseignants au téléphone, ils en ont marre. Il y en a qui ne veulent plus aller travailler tellement c'est insupportable d'aller dans ces bâtiments.

Vraiment, je ne sais pas, je m'adresse aussi à Mme la Députée responsable de l'Enseignement, l'année prochaine je ne suis pas sûr que les inscriptions seront là si le bâtiment continue à avoir cette mauvaise publicité dans la presse.

Voilà, j'espère juste que vous entendrez ces appels au secours.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Monsieur ERNST.

M. Serge ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci pour vos réponses.

Donc, je voulais simplement, peut-être en effet, rebondir sur votre réponse qui a été donnée ici à la tribune, par rapport à l'enseignement puisque, est-ce qu'il existe un plan B si malheureusement le bâtiment, on ne sait pas le rouvrir prochainement, les examens arrivent, qu'est-ce qui est prévu au niveau des enseignants pour ne pas avoir un stress au niveau des élèves pour être certains d'être dans les bonnes conditions pour passer leurs examens ? Et deux, si un moment donné on doit délocaliser, est-ce qu'il y a des moyens de locomotion qui sont prévus pour aider les élèves et les enseignants à pouvoir donner leurs examens dans de bonnes conditions ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Comme votre intervention repose des questions, je propose que qu'il y soit répondu à la prochaine réunion de Commission.

**VII.- Proposition de motion pour assurer l'avenir de la cellule Switch Tihange.**

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que cette proposition de motion m'a été déposée en date du 11 décembre.

Conformément à l'article 23 §1 de notre ROI, c'est le Bureau du Conseil qui est compétent

## SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023

pour l'application de la notion de compétence provinciale.

Afin qu'un point puisse être inscrit à notre ordre du jour, il est impératif que celui-ci relève de l'intérêt provincial et de la compétence provinciale, comme précisé à l'article 39 §1 de notre ROI.

En ce qui concerne cette proposition de motion, j'ai estimé qu'il ne s'agissait pas de la compétence du Conseil provincial, c'est pourquoi j'en ai fait part aux membres du Bureau ce jour afin d'examiner cette demande.

C'est par 7 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, que le Bureau du Conseil a décidé de rejeter cette proposition de motion qui ne relève pas de la compétence provinciale, votre motion le dit d'ailleurs bien, il s'agit d'une convention entre le Gouvernement wallon, la SPI et Noshq.

### **VIII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

**Document 23-24/072 : Reconstruction des communes sinistrées par les inondations des 14 et 15 juillet 2021 – Octroi de subventions en matière de Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes en faveur du CPAS de Pepinster.**

**Document 23-24/073 : Reconstruction des communes sinistrées par les inondations des 14 et 15 juillet 2021 – Octroi de subventions en matière de Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes en faveur des Communes de Trooz et de Pepinster, et de la Ville de Limbourg.**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 23-24/072 et 073) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 absentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 23-24/074 : Subsidés supracommunaux 2023 – Octroi d'une subvention pour le projet « Reconversion de la salle de l'OM en pôle culturel au rayonnement supracommunal » ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 23-24/074).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 absentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

**Document 23-24/075 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Stavelot-Trois-Pont » dans le cadre de projets supracommunaux, durant l'année 2023.**

**Document 23-24/076 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « OYOU » – Projet « Territoires en mutation : Roboz » dans le cadre de l'extension de territoire sur les communes de Clavier et Modave, de septembre 2023 à juillet 2024.**

**Document 23-24/077 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « CREAC », « DoMiDo », « Fédération Musicale de la Province de Liège (F.M.L.) » et « Le Hangar », dans le cadre de leur programmation du second semestre 2023.**

**Document 23-24/078 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de**

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

**soutien de l'asbl « Centre Culturel de Spa-Jalhay-Stoumont » – Actions de redynamisation de la vie culturelle organisées dans le cadre de l'extension de territoire durant l'année 2023.**

**Document 23-24/079 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Paroles d'Humains » dans le cadre de la 23e édition du Festival Paroles d'Hommes du 24 janvier au 17 février 2024 en province de Liège.**

**Document 23-24/080 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « République Libre d'Outre-Meuse » dans le cadre des fêtes du 15 août 2023 à Liège.**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 7 à 12 de l'ordre du jour (documents 23-24/075 à 080) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces six documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

**Document 23-24/081 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Centre de la Marionnette de Saint-Nicolas », « Les Grignoux », « Latitude 50 », « Centre Jeunes « Les Récollets » Verviers », « La Ferme des Enfants – Centre nature de Liège », et de la Fondation « Benjamine De Cloedt », en vue d'achats d'équipements culturels.**

**Document 23-24/082 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « In Cité Mondy » – Projets de la SPACE Collection durant l'année 2023.**

**Document 23-24/083 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien à 14**

**bénéficiaires dans le cadre du subside de fonctionnement 2023 alloué aux institutions privées.**

**Document 23-24/084 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subsidés au profit de 11 bénéficiaires dans le cadre de l'appel à projet Théâtre amateur & champs des énergies pour la saison culturelle 2023-2024.**

**Document 23-24/085 : Octroi de subventions en matière de Culture et de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « ATMOS'FAIR » dans le cadre de l'organisation de la 14e édition du festival Vibrations du 10 au 13 août 2023 à Malmedy.**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 13 à 17 de l'ordre du jour (documents 23-24/081 à 085) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 085 a également été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

En première Commission, le document 085 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Rafik RASSAA, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Rafik RASSAA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Ce mardi 12 décembre, votre première Commission s'est réunie et a débattu du dossier 23-24/085 ayant pour objet « Octroi de subventions en matière de Culture et de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « ATMOS'FAIR » dans le cadre de l'organisation de la 14ème édition du festival Vibrations du 10 au 13 août 2023 à Malmedy ».

Un Commissaire, tout en annonçant avoir posé la même question en quatrième Commission, s'interroge sur les montants octroyés au festival et la distribution entre 12.000 € du département « Culture » et 3000 € du département « Développement durable ». Il affirme ainsi qu'autant la dimension culturelle saute aux yeux, autant la dimension environnementale pique aux yeux.

Le Député-Président répond qu'il ne va pas répondre à la place du Député Denis mais rappelle que plusieurs festivals sont engagés dans une reconversion vers des fêtes plus durables et soucieuses de l'environnement.

Il relit ensuite la fiche du demandeur qui spécifie, je cite : « La demande s'inscrit dans le cadre de l'organisation du festival Vibrations, festival de musique rassemblant plus de 50 artistes pendant 3 jours, tout en sensibilisant, et il souligne le point, à la protection de l'environnement ».

Le Commissaire se montre plutôt satisfait de la réponse et est encouragé par le Député-Président à rester en première commission. Le Commissaire conclut en rappelant que, de bonne source, les gobelets en plastique du festival n'étaient mêmes réutilisables et que l'artiste invité n'est autre que « Plastic Bertrand ».

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Après ce trait d'humour, votre Commission s'est prononcée par 7 voix pour, 2 abstentions et 1 contre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

En quatrième Commission, le document 085 ayant également soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Maxime DEGEY, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Maxime DEGEY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, vous m'avez piqué ma blague de ce soir, c'est en quatrième Commission qu'on l'avait fait et je voulais la garder quand même mais soit !

Effectivement, je confirme les dires de mon collègue puisqu'on a eu la même question en quatrième Commission sur la justification du subside développement durable et il a été répondu que le festival avait pour mission de promouvoir l'environnement et également que les personnes participant à ce festival, notamment dans les exposants des Food Trucks étaient invitées à utiliser des produits locaux et à promouvoir les produits locaux.

Il a également été posé durant cette Commission de savoir pourquoi le dossier venait maintenant alors que le festival avait eu lieu du 10 au 13 août ? Il a été répondu qu'on attendait certains justificatifs pour liquider la subvention.

Notre Commission a adopté le point par 6 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Les quatre autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Marc MAGNERY et Mme GAILLARD.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Mais, au-delà de l'humour quand même deux petites réflexions : les rapports de Commission doivent relater ce qui s'est dit en Commission, je tiens à dire que jamais le mot « Food Trucks » n'a été évoqué en quatrième Commission, mais jamais !

Et deuxièmement, jamais il n'a été question d'environnement. Et d'ailleurs, c'est pour ça que je me suis permis de reposer la question en première Commission, c'est que la réponse en quatrième était, enfin je n'ose même pas la répéter ici tellement c'était nullissime pour une réponse d'un Député provincial.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Alors, la somme est dérisoire, en tous cas pour le niveau de la Province, on pourrait parler, ne pinaillions pas pour 3.000 € mais quand même, on attend chers Députés provinciaux, que vous connaissiez vos dossiers un minimum. Et là, c'était clairement nul, il y a 3.000 € qui sont donnés à ce festival à titre de développement durable et vous êtes incapables de nous dire pourquoi.

Ça pose quand même problème et c'est pourquoi on a voté contre les deux fois, non pas que l'on soit opposés au développement durable mais on est opposés au fait de distribuer des subsides sans savoir pourquoi exactement.

Et donc, les rapports doivent être corrects et on attend de vous, chers Députés, que vous puissiez répondre à nos questions, même si elles sont pour des montants anodins, vous devez pouvoir les justifier, ça n'a pas été le cas ici et c'est dommage. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervention ? Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Je viens montrer mon beau pull en même temps ! Chers Collègues, bonjour !

Comme ça continue à nous piquer aux yeux et même si Plastic Bertrand est durable, le site internet, je vous invite à aller le voir, il n'y a pas une seule motion de durabilité dans le bazar donc nous voterons « non ».

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Je suppose que nous ne procéderons pas à un vote globalisé mais je vous propose quand même de globaliser le vote pour les documents 081 à 084 et puis nous voterons pour le document 085 ? D'accord !

Qui est pour les conclusions en ce qui concerne les documents 081 à 084 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Qui est pour les conclusions en ce qui concerne le document 085 ? Le groupe PS, le groupe MR, M. NYSSSEN.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB.

## SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023

Qui s'abstient ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 23-24/086 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Europe Métropole » – Exercice 2022/Prévisions 2023.**

**Document 23-24/087 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège – Liège Métropole » – Exercice 2022/Prévisions 2023.**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 18 et 19 de l'ordre du jour (documents 23-24/086 et 23-24/087) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 23-24/120 : Donation de matériel de prêt à des structures associatives culturelles issues du territoire de la province de Liège.**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 23-24/120).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

questions. J'invite le rapporteur, Monsieur Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Luc LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues,

La Commission de mardi relativement à ce point.

Un Commissaire a posé la question de savoir s'il y avait eu des demandes simultanées pour des mêmes lots.

La réponse est qu'il y a effectivement quelques ajustements mais que toutes les demandes ont été satisfaites.

Le même Commissaire exprime son contentement de voir la répartition géographique de donation par rapport aux associations.

Ensuite en 3, il y a eu une question de savoir pour certains lots il y a en fait moins de lots donnés que de lots qui étaient proposés. Qu'en est-il advenu ? La réponse est que ce qui n'a pas été donné est effectivement réapproprié par la Province et remis au niveau du bâtiment B3 et enfin la dernière question, y aura t'il un second appel ? La réponse qui est double est négative. Non, il n'y aura pas de second appel, cela risque de créer de la frustration et le matériel restant n'est pas en fait pas suffisant pour un second appel.

Le point a été voté avec 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 23-24/121 : Retrait de la décision du Conseil provincial approuvant un règlement spécifique à l'occupation de bureaux au sein du Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège B3.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

**Document 23-24/122 : Retrait de la décision du Conseil provincial approuvant un règlement spécifique à l'occupation de locaux au sein du Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège B3.**

**Document 23-24/123 : Approbation d'un règlement spécifique à l'occupation de bureaux au sein de la Pépinière d'entreprises du B3.**

**Document 23-24/124 : Approbation d'un règlement spécifique à l'occupation de locaux au sein du Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège, dénommé B3.**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 21 à 24 de l'ordre du jour (documents 23-24/121 à 124) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces quatre documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Irwin GUCKEL, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Irwin GUCKEL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux.

Les questions du Commissaire concerné concernait le retrait de la décision du Conseil provincial approuvant un règlement spécifique à l'occupation d'un bureau au sein du B3. La raison de ce retrait est d'ordre juridique suite à une remarque de la Région wallonne.

Le règlement redevance a donc été récrit sous forme de règlement d'ordre d'intérieur. Ce changement est plutôt donc d'ordre sémantique et ne changera donc rien sur le fond. L'objectif reste le même ainsi que les tarifs.

Donc question claire, réponse claire, il n'y a pas eu plus d'intervention.

Merci pour votre attention et le vote aura été de 8 voix pour et 2 absents.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 23-24/088 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre de Réadaptation au Travail » (CRT) – Exercice 2022/Prévisions 2023.**

**Document 23-24/089 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » – Exercice 2022/Prévisions 2023.**

**Document 23-24/125 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Royal Football Club Liège Athlétisme – Exercice 2022/Prévisions 2023.**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 25, 26 et 27 de l'ordre du jour (documents 23-24/088, 23-24/089 et 23-24/125) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 23-24/090 : Avenant à la convention de subventionnement conclue avec l'asbl « Royal Football Club de Seraing Jeunesse » dans le cadre du fonctionnement pour la formation des jeunes joueurs de football durant la saison 2023-2024.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 23-24/090).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 absentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 23-24/091 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Le Patio » dans le cadre de l'achat de matériel.**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 23-24/091).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 absentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 23-24/092 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Cité de l'Espoir » dans le cadre de l'achat de deux fauteuils de stimulation sensorielle.**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 23-24/092).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 absentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 23-24/093 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Ferme didactique de la Province de Liège » – Exercice 2022/Prévisions 2023.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 23-24/093).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 23-24/094 : Don de deux véhicules de la marque Toyota Yaris, par la Ville de Liège (Zone de police) à la Province de Liège (École de police).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 23-24/094).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 23-24/095 : OUPEYE (HACCOURT) – Ruisseau d'Aaz – Citation à comparaître à la demande de riverains de l'ancien lit du cours d'eau en vue de la reconnaissance de la prescription acquisitive trentenaire – Position de la Province quant à la reconnaissance de la prescription acquisitive.**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 23-24/095).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc 8 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 23-24/126 : Perspective de mise en vente de l'ensemble immobilier « Chiroux-Kennedy » – Procédure et conditions de la vente.**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 23-24/126).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Isabelle HUMBLET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La Commission n°4 s'est tenue en date du vendredi 08 décembre 2023 à 17h00 au Val Benoit.

Le document 23—24/ 126 concernant les perspectives de mise en vente de l'ensemble immobilier « Chiroux-Kennedy » Procédure et conditions de la vente.

Une commissaire s'interroge de savoir pourquoi les documents ont été envoyés à 16h alors que la réunion de commission s'est tenue à 17h le même jour. Il lui a été impossible de consulter les documents avant la réunion.

La première raison est que la réunion a été avancée ce vendredi alors qu'elle était prévue le lundi.

La seconde raison est que l'ajout du point au Conseil est important car les conditions de la vente doivent être mises en place sans tarder afin d'éviter des problèmes de « Voisinage ».

L'acquisition d'un bâtiment et les demandes d'autorisation prennent un certain temps.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Le député a donné une brève explication des conditions de vente.

C'est un marché avec certains critères d'attribution avec un cahier des charges avec un système de points. 100 points dont 80 points sur le prix et 20 point sur la présence ou pas d'option d'achat.

L'acquéreur potentiel remettant une offre de prix avec option d'achat d'un certains montant.

Au moment de l'achat, l'acquéreur récupère ce montant. Si la procédure d'achat échoue au terme des 18 mois, le montant sera perdu.

Le délai est relativement cours de 2 mois et prendra fin le 28 février 2024.

Une autre commissaire a demandé une autre question.

Y va-t-il eu des amateurs et des offres spontanées ? Oui, or les offres spontanées ne sont pas recevables.

Est-ce que le Collège provincial peut-il intervenir sur le fond et imposer certaines conditions ?

Non, il ne peut pas émettre des conditions. Le Conseil ne peut pas refuser des offres.

Pour ce qui est du fond, c'est la Ville de Liège qui livre ou pas le permis de bâtir et qui émet des conditions.

Le résultat du vote est de 6 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci M. le Président.

Je tenais simplement à faire un petit commentaire ici, et un parallèle par rapport à l'interpellation citoyenne de Bavière.

C'est à dire qu'ici on a pour le 2<sup>ème</sup> fois un site provincial particulièrement volumineux et bien placé où ici en tant que Conseiller mais tout à l'heure, des citoyens s'interroge sur le réel pouvoir de la Province quand il s'agit de vente de bâtiment sur la future affectation, c'est vrai que quand on pense aux Chiroux, on est en plein centre-ville, on a un bâtiment extrêmement volumineux, on aurait envie de se dire et j'avais fait la boutade en commission, est-ce qu'on a envie d'avoir un Eros Center se développer à cet endroit de la ville.

Ça reste évidemment une boutade mais en tout cas, nous on aurait envie et l'administration a déjà un petit peu répondu mais on aurait envie qu'avec le Député et peut-être

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

avec des personnes le travail se poursuit c'est comment faire d'une manière technico-juridico-administrative valable et légale pour que la Province puisse si elle le désire avoir quand me brin d'influence sur ce qui s'y développera dans ces endroits qui sont stratégiques qui sont chers et donc que ces endroits restent d'intérêt public ou en tout cas puissent s'y développer des choses souhaitables pour le développement de la ville de Liège en l'occurrence.

Il y a vraiment un vrai travail à mener d'un point de vue, au niveau des services pour voir si c'est possible, un moment d'avoir une petite influence en tant que Province sur ce bâtiment qui nous appartient mais bien sûr on veut le vendre mais est-ce qu'on veut simplement le vendre au plus offrant ou est-ce qu'on veut avoir un projet qui serait souhaitable pour notre ville ou notre province.

Voilà. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Plus personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 23-24/127 : Intervention financière de la Province dans le coût des travaux de construction, d'aménagement des abords et de l'équipement sportif du hall d'athlétisme indoor à Hannut. Modification du montant du subside suite à la non réalisation de la condition suspensive prévue à l'article 7 de la convention relative au financement du projet et de la convention de mission architecturale n°2.**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 23-24/127).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 23-24/096 : CHR Citadelle : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 15 décembre 2023.**

**Document 23-24/097 : I.I.L.E. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 18 décembre 2023.**

**Document 23-24/098 : A.I.D.E. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 19 décembre 2023.**

**Document 23-24/099 : SPI : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 19 décembre 2023.**

**Document 23-24/100 : ECETIA Intercommunale : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 19 décembre 2023.**

**Document 23-24/101 : ECETIA Finances : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 19 décembre 2023.**

**Document 23-24/102 : RESA : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 19 décembre 2023.**

**Document 23-24/103 : CHR Verviers : Deuxième assemblée générale ordinaire 2023 et assemblée générale extraordinaire fixées au 21 décembre 2023.**

**Document 23-24/104 : INTRADEL : Deuxième assemblée générale ordinaire 2023 et assemblée générale extraordinaire fixées au 21 décembre 2023.**

**Document 23-24/105 : NEOMANSIO : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 21 décembre 2023.**

**Document 23-24/106 : ISoSL : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 21 décembre 2023.**

**Document 23-24/107 : ENODIA : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 21 décembre 2023.**

**Document 23-24/108 : C.I.L.E. : Deuxième assemblée générale ordinaire 2023 et assemblée générale extraordinaire fixées au 21 décembre 2023.**

**Document 23-24/109 : I.G.I.L. : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 22 décembre 2023.**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 36 à 48 de l'ordre du jour (documents 23-24/096 à 109) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces quatorze documents n'ayant soulevé aucune question, votre cinquième Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 2 abstentions pour le document 102 (RESA) et par 9 voix pour et 2 abstentions pour les autres documents.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Avant de passer au vote, je vous informe que, comme en Commission, Madame Valérie LUX et Monsieur Julien VANDEBURIE ne participeront pas au vote sur le document 102 concernant RESA.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces quatorze documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les quatorze résolutions.

**Document 23-24/110 : Décharge des comptables des matières effectifs et suppléants officiant dans les différents établissements provinciaux.**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour (document 23-24/110).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 23-24/111 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association pour la gestion du château de Jehay » – Exercice 2022/Prévisions 2023.**

**Document 23-24/112 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel » – Exercice 2022/Prévisions 2023.**

**Document 23-24/113 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège » (FTPL) – Exercice 2022/Prévisions 2023.**

**Document 23-24/114 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée » (DTVL) – Exercice 2022/Prévisions 2023.**

**Document 23-24/115 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Blegny-Mine » – Exercice 2022/Prévisions 2023.**

**Document 23-24/116 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Section belge du Centre International de Recherches et d'Information sur l'économie publique, sociale et coopérative » (CIRIEC) – Exercice 2022/Prévisions 2023.**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 51 à 56 de l'ordre du jour (documents 23-24/111 et 116) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces six documents n'ayant soulevé aucune question, votre cinquième Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions pour le document 112 (Commission de

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel) et par 9 voix pour et 2 abstentions pour les autres documents.

Avant de passer au vote, je vous informe que, comme en Commission, M. Alfred OSSEMANN ne participera pas au vote sur le document 112 concernant la Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

**Document 23-24/117 : Règlement provincial relatif à l'octroi annuel de subsides aux agences immobilières sociales.**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 57 de l'ordre du jour (document 23-24/117).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Simplement pour dire que, non pas que le PTB soit contre les agences immobilières sociales mais on pense que ce règlement prépare des coupes budgétaires à venir et que ce budget sera désormais limité pour ce soutien, c'est la raison laquelle nous voterons contre ce règlement.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Non.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 23-24/118 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Répartition des subsides provinciaux d'équipement touristique pour l'exercice 2023.**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 58 de l'ordre du jour (document 23-24/118).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 23-24/128 : Adhésion à la centrale d'achat dénommée « Centrale de Marchés pour services fédéraux (CMS) du Service public fédéral Stratégie et Appui (BOSA) ».****Document 23-24/129 : Adhésion à la centrale d'achat de la Police Fédérale.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 DECEMBRE 2023**

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 128 et 129 de l'ordre du jour (documents 23-24/128 et 129) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**IX. - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023.**

M. LE PRESIDENT.- Point 61 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**X.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Nous nous retrouvons le 25 janvier 2024 à 16H30 pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 17H45'.